

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--:--:--:--

DECRET N° 77-275 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Camarade DJIDJOHO Prosper
en qualité de Directeur des Affaires Financières
et Administratives du Ministère de l'Équipement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du
Président de la République et la structure des Ministères ;
Sur Proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Octobre 1977,

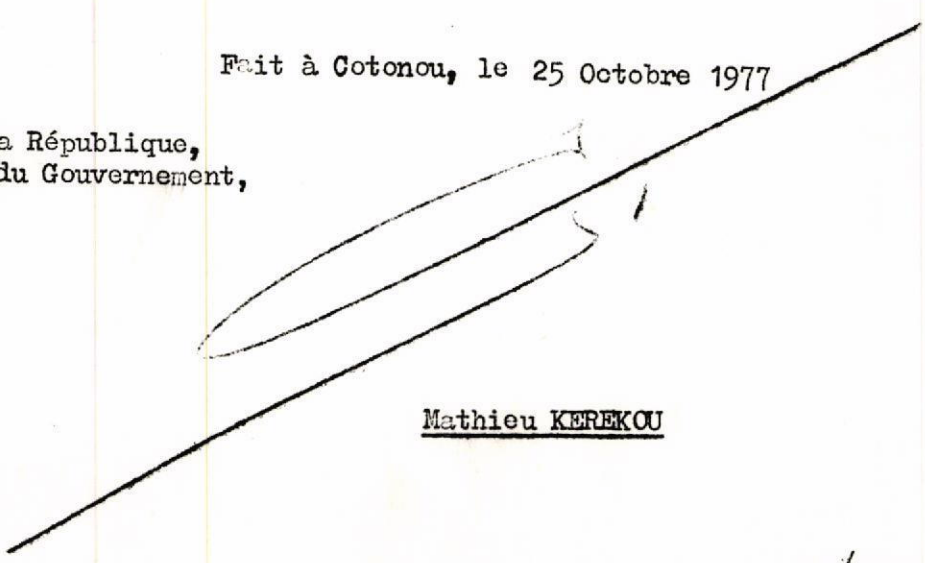
D E C R E T E :

Article 1er.— Le Camarade DJIDJOHO Prosper est nommé Directeur des Affaires
Financières et Administratives du Ministère de l'Équipement.

Article 2.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires
et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé,
sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Equipement,

Le Ministre des Finances,



Richard RODRIGUEZ



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ME-MF10 Autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2
BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE et ses sections (IF 2 IA 2) DCCT-ONEPI-
Gde Chano. 3 Intéressé 1 JORPB 1 DAFA au ME 2 DB-DCF-Solde 3 Trésor-DI 8 MPSCAE 5